



Envoyé en préfecture le 24/01/2024

Reçu en préfecture le 24/01/2024

Publié le

S²LOW

ID : 003-210301388-20240115-ORTEEGENER2024-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil vingt-quatre**

Le lundi 15 janvier à 19 heures 00

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique
sous la présidence de

Monsieur **de CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

**M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme SAVEY. M. FERBOS.
Mme AUBIN. M. ROUSSILHE. M. GANTHER. Mme COLLANGE.
M. BODIN. Mme JEUNE. M. TALABARD. Mme MINARD de
CHABANNES. M. HUSSON. M. BOUTONNAT. Mme MOUILLÈRE.**

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusée :

- Mme PÉRICHON.

Absents :

- Mme VAZ,
- M. MARTIN.

Madame Émilie MOUILLÈRE a été élue Secrétaire.

Si pour certains programmes l'attribution de subventions s'avère assurée puisqu'ils entrent dans le cadre de partenariat classique, d'autres relèvent plus du domaine de l'aléatoire.

À ce titre, Monsieur le Maire suggère, dans le but de parfaire les plans de financement de chaque projet, qu'il soit d'ores et déjà mandaté pour solliciter toutes les subventions possibles sur les programmes d'investissement.

Le Conseil, entendu les explications de son Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer des demandes de subventions auprès de toutes les instances et organismes - Europe, État, DATAR, Conseil Régional d'Auvergne Rhône Alpes, Conseil Départemental de l'Allier, Chambre de Commerce et d'Industrie, Auvergne Rhône Alpes Entreprises, DRAC, autres organismes consulaires, Agence de l'eau Loire-Bretagne y compris les subventions exceptionnelles, sur les programmes d'investissement inscrits aux Budgets 2024.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Jacques de CHABANNES,
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le

24 JAN. 2024

Publié ou Notifié

le :

16 JAN. 2024

Accusé de réception de la télétransmission
le :

Le Maire,

